



one number, worldwide
un monde, un numéro

160 John Street, 5th floor
Toronto, Ontario, M5V 2E5, Canada
T 416.977.4726 TF 1.866.935.ISAN F 416.599.4726
E info@isan.ca
www.isan.ca

Comment utiliser l'ISAN dans votre production

Guide étape par étape

Janvier 2015



**COMMENT
utiliser l'ISAN dans votre production – Guide étape par étape**

Table des matières

1. Qu'est-ce que l'ISAN? _____	3
2. Pourquoi l'enregistrement de vos productions auprès d'ISAN est-il important pour votre société? _____	5
3. Qui s'inscrit auprès d'ISAN? _____	11
4. Quand faire une demande auprès d'ISAN _____	13
5. Comment inscrire votre société auprès d'ISAN Canada _____	15
6. Comment créer un ISAN, un ISAN en cours de production (In-Dev) ou un ISAN de version (V-ISAN), ou faire une interrogation _____	17
7. ISAN Canada – Coordonnées _____	23



Qu'est-ce que l'ISAN?

1. L'ISAN est le **numéro international normalisé d'œuvre audiovisuelle**.
2. L'ISAN se compose de 24 chiffres hexadécimaux et comprend la racine (œuvre) (12 chiffres), l'épisode (4 chiffres) et la version (8 chiffres), plus deux caractères de contrôle. C'est un numéro « non intelligent », c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'interprétation ou de signification à donner à la séquence de chiffres.



3. L'ISAN est un numéro de référence unique, permanent et reconnu à l'échelle internationale pour chacune des œuvres audiovisuelles, ainsi que leurs différentes versions, enregistrées dans le système ISAN.
4. La norme ISAN (normes ISO 15706 et ISO 15706-2) est recommandée ou exigée à titre de mode d'identification international des œuvres audiovisuelles pour les producteurs, les studios, les radiodiffuseurs, les fournisseurs de médias Internet et les éditeurs de jeux vidéo qui ont besoin de coder des œuvres audiovisuelles et d'en effectuer la distribution et le suivi dans divers formats, et est intégrée à plusieurs normes préliminaires et finales, p. ex. AAC3, DCI, MPEG, DVB et ATSC.
5. L'identification ISAN permet à des tiers d'effectuer en toute transparence le suivi des œuvres enregistrées (depuis le développement jusqu'à la distribution et à la consommation).
6. L'ISAN favorise l'exactitude des métadonnées et accélère ainsi la recherche d'information et le règlement des redevances, tout en réduisant le coût des transactions.

7. L'ISAN peut être intégré à des supports aussi bien numériques que matériels, p. ex. copies de présentation en salle, DVD, disques Blu-Ray, publications, annonces, documents et emballages de commercialisation, et accords de licence, pour identifier les œuvres de façon unique et aider aux efforts anti-piratage.



Pourquoi l'enregistrement de vos productions auprès d'ISAN est-il important pour votre société?

1. Les producteurs œuvrant dans le cadre d'une convention IPA (Independent Production Agreement) de la **CMPA** (Canadian Media Production Association) sont tenus, le cas échéant, d'obtenir l'ISAN en vertu des dispositions suivantes :
 - Articles 7.06(g), 9.01(j) et 12.01(a) de la convention DGC IPA 2013-2015
 - Article A506(c) de la convention CMPA/AQPM ACTRA IPA 2013-2015
 - Article C1001(iii) de la convention IPA entre CMPA/AQPM et WGC 2012-2014
2. Le **FMC** (Fonds des médias du Canada) exige l'inclusion d'un numéro ISAN pendant l'étape finale du rapport avant de libérer le paiement final. « Le numéro de racine (œuvre) **ISAN** doit être fourni, s'il est disponible. Veuillez noter que le numéro **ISAN** complet pour tous les épisodes et toutes les versions fait partie des exigences du contrat de financement du FMC lors de la remise des coûts finaux. »

Exemples de documents du FMC

[tiré de la *Phase II : Liste de vérification des documents de clôture (production TV) – Volet convergent*] : « Le numéro international normalisé d'œuvre audiovisuelle (**ISAN**) est requis pour le volet télévision de tous les épisodes et versions. »

[tiré de la *Phase II : Liste de vérification des documents de clôture (production de médias numériques) – Volet convergent*] : « Le numéro international normalisé d'œuvre audiovisuelle (**ISAN**) complet pour tous les épisodes, webisodes, mobisodes et versions fait partie des exigences du contrat de financement du FMC lors de la remise des coûts finaux pour tous les projets audiovisuels. »

[tiré de la *Coûts finaux : Liste de vérification des documents de clôture (doublage) – Volet convergent*] : « Le numéro international normalisé d'œuvre audiovisuelle (**ISAN**) est requis pour la version doublée du projet. »

[tiré de la *Phase II : Liste de vérification des documents de clôture (production) – Volet expérimental*] : « Le numéro international normalisé d'œuvre audiovisuelle (**ISAN**) complet pour tous les webisodes et versions fait partie des exigences du contrat de financement du FMC lors de la remise des coûts finaux pour tous les projets audiovisuels. L'**ISAN** n'est pas requis pour les projets non audiovisuels, comme les logiciels d'application. »

3. Dans la section « Outils pratiques » du site Web de **Téléfilm** (<http://www.telefilm.ca/fr/fonds-et-programmes/information-generale/outils-pratiques>), vous trouverez une liste de documents et de modèles, dont plusieurs exigent l'indication de l'ISAN.

4. Le formulaire de Certification d'une émission canadienne du **CRTC** demande l'indication de l'ISAN.

Par exemple, tiré de *Action réelle – Formulaire de demande 206 – Certification d'une émission canadienne* (Renseignements sur la production, Section 4.9) : « Inscrire le ou les Numéros internationaux normalisés d'œuvres audiovisuelles (**ISAN**) de cette production, le cas échéant. (Voir la section 10 du guide, ligne 4.9.) »

Voir www.crtc.gc.ca/canrec/fra/guidel.htm pour plus de renseignements.

5. Un ISAN est « facultatif – mais recommandé » lors de la publication de disques **Blu-Ray**.

Voir l'AACS (Advanced Access Content System) Introduction and Common Cryptographic Elements Book (26 oct. 2012) :

www.aacsla.com/specifications/AACS_Spec_Common_Final_0953.pdf

6. Crédits d'impôt pour le film et la vidéo du **BCPAC** :

Section 7. Renseignements sur la production

7.01 ISAN de la production

« Le cas échéant, inscrivez l'**ISAN** de la production. Pour en savoir plus sur la façon d'obtenir un ISAN, consultez le site Web d'ISAN Canada. ».

Section 9. Série

9.04 ISAN

« Le cas échéant, précisez l'**ISAN** de chaque épisode. »

7. Le **Fonds Bell**, le **Fonds indépendant de production** et le **Fonds COGECO de développement d'émissions** exigent tous, dans leurs contrats de production, la confirmation de l'obtention d'un ISAN (s'il y a lieu).
8. **SOCAN** (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) :

Transmissions sur demande

(2) Au plus tard 20 jours après la fin de chaque mois, un service qui offre des transmissions fournit à la SOCAN un rapport indiquant, pour ce mois, les renseignements suivants s'ils sont disponibles :

(d) le numéro international normalisé d'œuvre audiovisuelle (**ISAN**) du fichier...

Téléchargements limités

(6) Au plus tard 20 jours après la fin de chaque mois, un service qui offre des téléchargements limités fournit à la SOCAN un rapport indiquant, pour ce mois, pour chaque fichier audiovisuel transmis à titre de téléchargement limité, les renseignements suivants s'ils sont disponibles :

(d) le numéro international normalisé d'œuvre audiovisuelle (**ISAN**) du fichier...

Voir www.cb-cda.gc.ca/tariffs-tarifs/proposed-proposes/2014/socan29062013.pdf.

9. **SODRAC** (Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada) :

Exigences de rapport et de paiement

(3) Le distributeur qui ne fournit pas le rapport de contenu musical visé à l'alinéa (1)d collabore avec la SODRAC si cette dernière cherche à obtenir un tel rapport d'un tiers, y compris le producteur de l'œuvre audiovisuelle mais à l'exclusion d'une autre société de gestion. Si, malgré une telle collaboration, la SODRAC ne reçoit pas un tel rapport, le distributeur fournit à la SODRAC, si l'information est disponible. (d) le numéro **ISAN**...

13. (1) Au plus tard 60 jours après la fin du semestre, le distributeur fournit à la SODRAC, à l'égard de chacune des œuvres audiovisuelles visées dans un rapport reçu en vertu de l'article 12 avant la fin du semestre et dont copie a été vendue durant le semestre, les renseignements suivants pour ce semestre :

(c) le numéro **ISAN**, s'il a déjà été fourni...

Voir www.cb-cda.gc.ca/tariffs-tarifs/certified-homologues/2013/sodrac5-05-07-2013.pdf.

Convention standard DGC/CMPA

7.06 Permis de travail

Si le producteur demande un permis de travail au conseil de district, la demande doit être présentée dix (10) jours à l'avance par écrit au conseil de district et elle doit préciser :

(g) le titre du film, le nombre, le titre et le numéro des épisodes, ainsi que numéro **ISAN** et/ou **V-ISAN** lorsqu'il est disponible...

9.01 Avis de production

Le producteur avisera le conseil de district de chaque production qui embauchera ou pourrait embaucher des membres de la guilde et dont le producteur a retenu ou entend retenir les services. L'avis devra être présenté par écrit au conseil de district et devra indiquer :

(j) le numéro **ISAN** et/ou **V-ISAN** pour le film, lorsqu'il est disponible.

12.01 Contrat de services requis

(a) Dans un délai raisonnable après avoir embauché tout membre de la guilde et au plus tard le premier jour de paie, le contrat de services d'une personne, rédigé selon le format stipulé dans l'Annexe 1 ou 8 de la présente convention, devra être signé par un responsable autorisé de la production représentant le producteur et par le membre de la guilde, et déposé au conseil de district. Le contrat de services devra préciser les renseignements suivants : nom, adresse au domicile, numéro d'assurance sociale, date d'embauche, taux d'indemnisation, titre du film, numéro **ISAN** et/ou **V-ISAN**, titre et numéro de l'épisode, s'il est disponible, et modalités d'embauche (journalier, hebdomadaire, durée précise, durée prolongée).

Convention standard DGC/CMPA – Réalisateur - Annexe 1

DR24.00 ISAN

DR24.01 (a) Les parties aux présentes reconnaissent que des spécifications relatives à un numéro international normalisé d'œuvre audiovisuelle (**ISAN** ou **V-ISAN**) sont en cours d'élaboration et en voie d'être terminées, sous l'égide de l'Organisation internationale de normalisation (la « norme ISAN »). Il est prévisible que des agences régionales chargées de l'enregistrement et de l'attribution des numéros **ISAN/V-ISAN** pour les œuvres cinématographiques seront bientôt établies au Canada ou en Amérique du Nord. Dès qu'une agence ISAN régionale servant le Canada sera établie, pour chaque film produit en vertu de la présente convention, le producteur devra demander un numéro **ISAN/V-ISAN**.

(b) Le producteur devra faire la demande de numéro **ISAN/V-ISAN** le plus tôt possible dans le cours de la production du film, afin que le numéro **ISAN/V-ISAN** puisse être inclus à titre d'information clé dans chaque contrat de services de membres de la guilde et d'autres documents. Le producteur devra informer

le conseil de district sur demande, et en aucun cas plus tard qu'à la fin de la postproduction, du numéro **ISAN/V-ISAN** obtenu pour le film.

(c) En enregistrant le film aux fins de l'obtention d'un **ISAN/V-ISAN**, le producteur devra fournir à l'agence régionale ISAN certaines données descriptives concernant le film, conformément à la norme **ISAN/V-ISAN**. Le producteur devra indiquer le nom complet du ou des réalisateurs principaux dans les données descriptives pour chaque enregistrement d'une œuvre audiovisuelle, y compris pour l'enregistrement d'un épisode faisant partie d'une œuvre audiovisuelle en série, en plus de toutes les données descriptives obligatoires à fournir en vertu de la norme **ISAN/V-ISAN**.

(d) Le producteur se conformera aux autres exigences raisonnables pouvant être élaborées de temps à autre par l'agence ISAN concernée afin d'établir et de mettre en application un système international d'enregistrement et de suivi pour les œuvres audiovisuelles dans l'industrie du film et de la télévision.

Convention ACTRA - CMPA - AQPM (Association québécoise de la production médiatique, anciennement APFTQ) IPA

A506 Renseignements sur la production

Le producteur devra fournir au bureau local de l'ACTRA le plus proche, si possible au moins quarante-huit (48) heures, et en aucun cas moins de vingt-quatre (24) heures, avant le premier jour de travail prévu, les renseignements suivants, s'ils sont connus :

(c) saison, épisode, numéro d'épisode et numéro **ISAN** (si disponible)...

Convention WGC - CMPA – AQPM IPA

ARTICLE C10 – HONORAIRES DE PRODUCTION

C1001 Le producteur doit fournir par écrit à la guilde les renseignements suivants, s'ils sont connus :

iii) saison, titre de l'épisode, numéro de l'épisode et numéro **ISAN** (s'il est disponible)...



one number, worldwide
un monde, un numéro

Qui s'inscrit auprès d'ISAN?

Projets en production :

1. Désignez qui, au sein de l'équipe de production, agira comme déclarant auprès d'ISAN Canada. D'ordinaire, cela revient au directeur de production ou au coordonnateur de la production. La personne désignée devrait figurer sur votre compte ISAN Canada comme la personne-ressource pour l'enregistrement. Vous devez aussi désigner une personne-ressource principale (normalement le producteur) et une personne-ressource pour la facturation, qui peut être le comptable de la société de production ou de la société-mère.
2. Si votre société de production est une filiale ou une société à but unique, il faut vous assurer que la société-mère est déjà inscrite. La société-mère verse un droit unique que les filiales s'inscrivant par la suite n'ont pas à payer.
3. Au moment d'inscrire votre société de production auprès d'ISAN Canada, veuillez préciser dans la demande, le cas échéant, qu'il s'agit d'une filiale de la société-mère déjà inscrite.

Société-mère (enregistrement de productions achevées) :

1. Si ce n'est pas déjà fait, établissez un compte auprès d'ISAN Canada.
2. Désignez qui agira comme déclarant pour l'enregistrement des œuvres. Dans le cas d'œuvres achevées, ce peut être le responsable des activités commerciales, des arrangements de distribution, de la gestion de la cinémathèque ou de toute autre fonction liée au suivi des copies tangibles, à la gestion des droits et au compte rendu de gestion au sein de votre société.
3. Vous pouvez aussi autoriser une tierce partie comme un distributeur ou une maison de postproduction à obtenir des numéros en votre nom, en le notifiant à ISAN Canada par lettre.
4. Dans le cas d'un catalogue volumineux, les demandes d'enregistrement peuvent être présentées par lots. Communiquez avec le bureau d'ISAN Canada pour plus de détails. Certaines ristournes sont offertes.

5. Assurez-vous que le numéro ISAN figure dans tous les contrats et est apposé sur toutes les copies et versions de l'œuvre, que ce soit sous la forme d'un code numérique intégré, d'un numéro de 24 chiffres ou d'un code à barres bidimensionnel (des versions EPS à haute résolution du code à barres peuvent être téléchargées directement du modèle Web).



Quand faire une demande auprès d'ISAN

Vous pouvez demander un ISAN, un ISAN en cours de production (In-Dev) ou un ISAN de version (V-ISAN) n'importe quand pendant la production. Cependant, vous souhaiterez sans doute vous y prendre assez tôt et obtenir un ISAN en cours de production (In-Dev) au stade de la préproduction afin de répondre aux exigences et demandes des syndicats, des guildes, des organismes de financement et du gouvernement.

- Vérification préliminaire : Si la société-mère ou le « siège social » est établi à l'extérieur du Canada, il serait bon de vérifier d'abord auprès de cette entité pour vous assurer qu'aucun ISAN n'a encore été attribué à l'œuvre audiovisuelle en question. Dans la négative, il faudrait déterminer également si la société-mère ou le siège social préfère enregistrer l'œuvre auprès de l'agence d'enregistrement ISAN de son propre pays.
1. Préproduction : Obtenez un ISAN en cours de production (In-Dev) au moment où vous commencez à signer des contrats pour la production. Cela ne fera que vous procurer le numéro et ne nécessite pas la présentation de métadonnées. Il est toutefois impossible de faire une recherche du titre de l'œuvre dans la base de données mondiale tant que les métadonnées n'ont pas été entrées.
 2. Production : Une fois la plupart des éléments de la production en place, vous pouvez établir la communication avec le système ISAN et y entrer l'information requise.
 3. Postproduction : Ensuite, une fois le générique arrêté, veuillez compléter les données associées à l'ISAN de l'œuvre ou de l'épisode dans le système ISAN.

Remarques :

- Il faut d'abord avoir un ISAN pour créer un ISAN de version (V-ISAN) – qui découle de l'ISAN « parent ».
- Un ISAN de version (V-ISAN) est recommandé dans le cas des disques Blu-Ray.
- Veuillez communiquer avec ISAN Canada pour obtenir des indications détaillées lorsque vous souhaitez enregistrer un coffret de DVD ou de disques Blu-Ray.
- Vous pouvez télécharger un fichier EPS qui comprend le logo ISAN, le numéro ISAN et un code à barres bidimensionnel directement du modèle Web d'ISAN. Ce fichier graphique EPS peut être utilisé dans le générique de fin ou sur l'emballage, ou directement sur les disques Blu-Ray et les DVD.



Comment inscrire votre société auprès d'ISAN Canada

Inscription de votre société/enregistrement de votre production :

1. Aller au site www.isan.ca et choisir la langue.
2. Cliquer sur 1 – ACCÈS À L'ISAN.
3. Cliquer sur – CRÉATION D'UN COMPTE.
4. Cliquer sur – Demande d'établissement de compte ISAN Canada.
5. Remplir la demande, imprimer et signer **2** copies originales, puis envoyer par la poste ou service de messageries à : ISAN Canada, 160, rue John, 5^e étage, Toronto (Ontario) M5V 2E5 (**n'oubliez pas d'inclure la signature du titulaire original de la carte et de l'utilisateur**).
6. Une fois votre paiement traité (habituellement dans les 2 semaines qui suivent), vous recevrez un courriel contenant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe temporaire qui vous donnent accès au compte d'ISAN Canada au site Web www.isan.ca.
7. Dans les 30 jours qui suivent ce courriel, vous recevrez par la poste une copie signée de votre contrat incluant les conditions et modalités, une facture et un reçu attestant la réception de votre droit d'inscription unique auprès d'ISAN Canada. *Voir les tarifs d'ISAN Canada à :*
http://www.isan.ca/french/pdfs/isan_can_tarifs_20090815.pdf.


Inscription de la société-mère ou des filiales :

1. Vous devrez d'abord inscrire une société-mère avant de procéder à l'inscription de la filiale ou de la société à but unique.
2. Chaque société doit remplir une demande distincte en double et inscrire un nom d'utilisateur différent sur le formulaire de demande de chaque société. Les renseignements de facturation peuvent différer de ceux de la société-mère. Toutes les filiales seront liées à la société-mère.
3. La société-mère devra payer le droit d'inscription unique tandis que toutes les filiales de la société-mère ne paient pas de droit d'inscription.
4. Assurez-vous d'avoir remis tous les paiements exigés à ISAN Canada avant de fermer une société à but unique et d'avoir inscrit le nom de l'attributaire de la société-mère sur le formulaire. Il est recommandé de vous renseigner auprès d'ISAN Canada avant de mettre fin à la production et de mettre à jour les renseignements figurant dans votre compte en ligne pour y inclure les personnes-ressources officielles de la société-mère.



**Comment
créer un ISAN, un ISAN en cours de production (In-Dev) ou un ISAN de version (V-ISAN),
ou faire une interrogation**

Ouvrir une session :

1. Aller au site www.isan.ca et choisir la langue.
2. Cliquer sur – OUVERTURE DE SESSION dans le coin supérieur droit.
3. Cliquer sur l’option **Système ISAN**.
4. Entrer votre nom d’utilisateur [xxxxx.update] et votre mot de passe temporaire, tel qu’indiqué dans votre courriel de bienvenue envoyé par ISAN Canada.
5. Cliquer sur le bouton  Login.
6. La page d’accueil de votre client sera affichée.

Créer un numéro ISAN :

Sélectionner « Créer un ISAN » dans le menu à gauche de la page d’accueil de votre compte, puis entrer l’information sur votre production en cliquant sur « Suivant » pour passer d’une page à l’autre. À la dernière page, cliquer sur « Request ISAN/Demande d’un ISAN ». Votre numéro ISAN sera affiché sur la page d’accueil de votre compte dans quelques minutes. Si vous enregistrez une série ou un épisode d’une série, veuillez suivre les instructions spéciales ci-après.

Enregistrer une série ou un épisode d'une série :

Chaque épisode d'une série a besoin d'un numéro ISAN, tel que stipulé par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) dans l'Annexe A d'ISO 15706-1:2002. Par exemple, si vous produisez 13 épisodes, vous avez besoin de 13 numéros ISAN. Pour chaque série, il faut d'abord créer un titre de série (appelé *tête de série* par certains outils de traduction). Un numéro d'identification lui est assigné (SHID) mais pas un numéro ISAN comme tel. Ensuite, toutes les parties/tous les épisodes de la série sont liés au titre de la série, quelle qu'en soit la saison.

Créer un titre de série :

- Ouvrir une session dans le système ISAN et cliquer sur « Créer un ISAN de série » sur la page d'accueil de votre compte. Ne jamais cliquer sur « Créer un ISAN » pour enregistrer une série. Cette fonction vous amènera à la page « Recherche d'une tête de série et immatriculation d'un nouvel épisode ».
- Taper le nom de votre série dans la boîte « Titre », puis cliquer sur « Recherche ». Si le titre de votre série n'est pas affiché, vous devrez l'ajouter – cliquer sur « Ajouter » et indiquer la langue de votre série.
- Cliquer sur « Enregistrer ». Une fois la série ajoutée, elle sera affichée dans la base de données quelques minutes plus tard. Vous pourrez alors enregistrer vos épisodes.

Enregistrer un épisode :

- Cliquer sur « Créer un ISAN de série » et rechercher le titre de votre série. Lorsque le titre de série s'affiche, cliquer sur « Sélectionner » et vous serez ramené à la page « Créer un ISAN ». Vous devriez voir le nom de votre série à côté du bouton « Is Episode/ Est un épisode de ». Sur cet écran, entrer le numéro de l'épisode, le numéro de la saison et toute autre information requise (tous les champs en caractère gras doivent être remplis).
- Cliquer sur « Suivant ». Cela vous amènera à la page « Titres ». Cette section porte sur les titres des épisodes. Entrer la langue originale du titre de l'épisode, puis le titre d'UN ÉPISODE SEULEMENT dans la première boîte de titre. Les 3 autres boîtes de titre devraient rester en blanc, sauf s'il y a un titre de rechange ou des versions traduites du titre de l'épisode. Si vos épisodes n'ont pas de titres précis (Épisode 1, par exemple), utiliser le format suivant : « Nom de la série – Épisode # ».
- Cliquer sur « Suivant ». Sur la page « Participants », il faut indiquer au moins un réalisateur. Entrer le nom de trois acteurs si cela est possible. Vous pouvez aussi entrer d'autres participants ici, comme le créateur, le compositeur, le producteur, etc.
- Cliquer sur « Suivant » encore une fois. Vous verrez maintenant l'information que vous avez entrée pour votre premier épisode. Si vous ne voulez pas faire de changements pour le moment (l'information peut toujours être modifiée plus tard, le cas échéant), cliquer sur « Request

ISAN/Demande d'un ISAN » et le numéro ISAN pour cet épisode sera affiché sur la page d'accueil de votre compte dans quelques minutes.

- Pour enregistrer votre prochain épisode, recommencer le processus en cliquant sur « Créer un ISAN de série ».


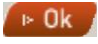
NOTA : Le coût de chaque numéro ISAN est le même, quelle que soit la durée de l'épisode ou de l'œuvre.

(Voir les tarifs d'ISAN Canada à : http://www.isan.ca/french/pdfs/isan_can_tarifs_20090815.pdf.)

Télécharger un logo/code à barres ISAN :

En cliquant sur la petite icône à côté de votre numéro ISAN dans le dossier de la base de données pertinent, vous pourrez télécharger une version JPEG de votre numéro ISAN avec son code à barres et son logo. Des versions EPS de code à barres à haute résolution sont maintenant disponibles pour téléchargement à partir du modèle Web.

Créer un numéro ISAN en cours de production (In-Dev) :

1. Sélectionner « Demander des ISANS In-Dev » dans le menu principal.
2. Cliquer sur le bouton  (Est un numéro de) si vous enregistrez une série, OU entrer le nombre de numéros ISAN dont vous avez besoin dans la boîte blanche à côté de « Quantité d'ISAN In-Dev », puis cliquer sur .
3. Lorsque vous aurez plus de renseignements sur votre titre, vous pourrez revenir dans la base de données pour entrer les métadonnées pertinentes en cliquant sur « Suivi des ISANs In-Dev » en n'oubliant pas de sauvegarder et d'activer chaque numéro ISAN en cours de production (In-Dev).

Créer une version ISAN :

1. Une fois que vous avez créé un numéro ISAN ou si un numéro ISAN existe déjà dans le registre, vous pourriez vouloir ajouter une version ISAN (V-ISAN) pour indiquer une version de langue, une version de format (comme un disque Blu-Ray), une version de diffusion ou une version avec sous-titres codés, par exemple. Pour faire ceci, cliquer sur « Créer un V-ISAN » et entrer le numéro ISAN de la version originale de l'œuvre. Suivre les messages-guides. Il faut payer des coûts nominaux additionnels pour chaque V-ISAN.

Interroger la base de données ISAN :

1. Ouvrir une session et accéder à votre compte. Sélectionner « Recherche d'ISAN à partir d'une œuvre » pour faire une recherche avec le titre exact ou un mot clé du titre. L'option de recherche avancée vous permet de rechercher selon l'année, le nom du réalisateur, etc.
2. Cliquer sur le numéro ISAN pertinent dans la liste des résultats pour afficher les métadonnées détaillées pour ce titre.


Vous devrez payer un coût nominal pour chaque interrogation ou chaque titre sur lequel vous cliquez et qui n'est pas dans votre propre catalogue (« Catalogue CLIENT » ou « Catalogue ISAN » sous « Demande de recherche »). Il n'y a pas de frais pour les recherches faites dans votre propre catalogue (client) ou dans le catalogue de groupe des sociétés apparentées (c.-à-d. société-mère ou filiales de la même société-mère).

Voir les tarifs d'ISAN Canada à : http://www.isan.ca/french/pdfs/isan_can_tarifs_20090815.pdf.

Modifier un dossier dans la base de données ISAN :

1. Chercher l'épisode ou l'œuvre que vous voulez modifier – soit avec le numéro ISAN (choisir l'option « Recherche à partir d'un ISAN ou V-ISAN » dans le menu sur le côté gauche de votre page d'accueil) ou avec un mot clé (option « Recherche d'ISAN à partir d'une œuvre »).
2. Cliquer sur le numéro ISAN dans la liste des résultats, puis sur le bouton « Éditer » dans le bas de l'écran.
3. Faire le changement puis cliquer sur « Preview/Prévisualiser » et sur « Enregistrer ».

Apposer l'ISAN

1. Si vous aimeriez utiliser votre logo/numéro ISAN dans votre générique de fin ou sur votre emballage, vous pouvez cliquer sur « Code barre ISAN » sur la page d'accueil de votre compte et sélectionner le format (EPS ou JPEG) pour télécharger des codes à barres pour tout votre catalogue.
2. Vous pouvez également cliquer sur l'icône  directement à partir d'un dossier ISAN affiché pour télécharger seulement ce code à barres particulier.

Exemple d'un numéro ISAN avec code à barres bidimensionnel :



Aide

1. Vous pouvez maintenant obtenir de l'aide directement du modèle Web d'ISAN Canada en cliquant sur « Aide » (la dernière option du menu sur la page d'accueil de votre compte) pour pouvoir consulter plusieurs guides rapides qui vous aideront à utiliser diverses fonctions ISAN.

Sécurité

1. Nous vous demandons de remplacer votre mot de passe temporaire par un nouveau mot de passe, et de le changer régulièrement afin d'assurer la sécurité de votre compte.
2. Il suffit de cliquer sur « Changer mot de passe » sur votre page d'accueil après la connexion à votre compte.
3. Veuillez garder cette information confidentielle puisque votre carte de crédit sera débitée chaque fois que vous enregistrerez un numéro ISAN ou V-ISAN, ou que vous interrogerez la base de données.

Paiement

1. Une carte de crédit valide est requise pour inscrire votre société comme client d'ISAN Canada. Les chèques ne seront pas acceptés.
2. Votre carte de crédit sera débitée lors de chaque utilisation et vous recevrez une facture mensuelle ainsi qu'un reçu d'ISAN Canada décrivant vos achats, le cas échéant, sur votre compte.
3. Vous trouverez la liste actuelle des tarifs sur le site Web d'ISAN Canada à http://www.isan.ca/french/pdfs/isan_can_tarifs_20090815.pdf.
4. Veuillez aviser ISAN Canada de tout changement concernant votre carte de crédit ou vos coordonnées.

Contrat signé/facture/reçu :

1. Dans les 30 jours suivant la date de traitement de votre demande, vous recevrez par la poste votre facture et reçu réglés ainsi que le contrat d'établissement de compte dûment signé.

Renseignements :

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'utilisation de la base de données d'ISAN, veuillez consulter le document *ISAN User Guide* (Guide d'utilisation ISAN, disponible en anglais seulement) sous « Documentation », à la section 5 – Complément d'information sur le site www.isan.ca. Vous y trouverez tous les documents relatifs à l'ISAN.



one number, worldwide
un monde, un numéro

ISAN Canada – Coordonnées

Bureau d'ISAN Canada : 160, rue John
5^e étage
Toronto (Ontario)
M5V 2E5

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi
De 9 h à 17 h

Téléphone : 416 977-ISAN (4726)
Sans frais : 1 866 935-ISAN (4726)
Télécopieur : 416 599-ISAN (4726)
Courriel : info@isan.ca
bonjour@isan.ca

Site Web : www.isan.ca

Formulaire de demande téléchargeable :

http://www.isan.ca/french/pdfs/ISAN-CA_DemandecompteISAN_05182008.pdf

Liste des tarifs :

http://www.isan.ca/french/pdfs/isan_can_tarifs_20090815.pdf